



Commission canadienne de sûreté nucléaire Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014 révisé

Décembre 2014



Commission canadienne de sûreté nucléaire
Rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014

© Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) 2014
ISSN 1927-2173

La reproduction d'extraits du présent document à des fins personnelles est autorisée à condition que la source soit indiquée en entier. Toutefois, sa reproduction en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention préalable d'une autorisation écrite de la Commission canadienne de sûreté nucléaire.

*Also available in English under the title: Canadian Nuclear Safety Commission
Quarterly Financial Report For the Quarter Ended September 30, 2014.*

Disponibilité du document

Les personnes intéressées peuvent consulter le document sur le site Web de la CCSN à suretenucleaire.gc.ca ou l'obtenir, en français ou en anglais, en communiquant avec la :

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater
C.P. 1046, succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
CANADA

Téléphone : 613-995-5894 ou 1-800-668-5284 (Canada seulement)

Télécopieur : 613-995-5086

Courriel : info@cnsccsn.gc.ca

Site Web : suretenucleaire.gc.ca

Facebook : facebook.com/Commissioncanadiennesuretenucleaire

YouTube : youtube.com/ccsnccsn

Table des matières

1. Introduction.....	1
1.1 Autorisations, mandat et activités de programme.....	1
1.2 Méthode de présentation du rapport	2
1.3 Structure financière de la CCSN.....	3
2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs	4
2.1 Analyse des autorisations.....	4
2.2 Analyse des dépenses	5
3. Risques et incertitudes.....	8
4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes.....	9
5. Mise en oeuvre du <i>Plan d'action économique 2012 (Budget 2012)</i>	9
6. Approbation des cadres supérieurs.....	10
Annexe.....	11
État des autorisations (<i>non vérifié</i>)	11
Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (<i>non vérifié</i>)	12

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Errata

Date: 15 décembre 2014

Endroit: Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non vérifié), Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2014, Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre, Autres subventions et paiements.

Révision: “ Autres subventions et paiements Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2014 (22) milliers de dollars” remplace “ Autres subventions et paiements (49) milliers de dollars”, ainsi que “ Autres subventions et paiements Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre 3 087 milliers de dollars” remplace “ Autres subventions et paiements 1 milliers de dollars”.

Justification de la révision: Les montants relies aux paiements de transition auraient dû être codés sous “ Autres subventions et paiements ” au lieu de “Emprunt – Investissement et avances” étant donné que celui-ci n’est pas un article courant présentés dans le Budget des dépenses et les Comptes publics du Canada.

1. Introduction

Le présent rapport trimestriel a été établi par la direction comme l’exige l’article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP) et selon les modalités prescrites par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses* et le *Budget supplémentaire des dépenses*. Le présent rapport n’a pas fait l’objet d’une vérification externe ou d’un examen.

1.1 Autorisations, mandat et activités de programme

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) a été créée le 31 mai 2000, avec l’entrée en vigueur de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN). La CCSN est un établissement public et rend compte au Parlement par l’entremise du ministre des Ressources naturelles.

En tant qu’organisme de réglementation indépendant et tribunal administratif quasi judiciaire, la CCSN a compétence sur toutes les activités liées au secteur nucléaire et

toutes les substances nucléaires au Canada. Selon le mandat que lui confère la LSRN, la CCSN doit :

- réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire au Canada afin de préserver la sûreté et la santé et de protéger l'environnement
- réglementer la production, la possession, l'utilisation et le transport des substances nucléaires ainsi que de l'équipement et des renseignements réglementés
- mettre en œuvre des mesures de contrôle international du développement, de la production, du transport et de l'utilisation de l'énergie nucléaire et des substances nucléaires, y compris des mesures de non-prolifération des armes nucléaires et des engins explosifs nucléaires
- diffuser de l'information scientifique, technique et réglementaire, au sujet des activités de la CCSN et des effets que le développement, la production, la possession, le transport et l'utilisation des substances nucléaires peuvent avoir sur l'environnement ainsi que sur la santé et la sécurité des personnes

Pour s'acquitter de son mandat, la CCSN a établi quatre programmes : Cadre de réglementation, Autorisation, accréditation et homologation, Conformité et Services internes.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Budget principal des dépenses (Partie II)* fournissent plus de détails sur les autorisations, le mandat et les activités de programmes de la CCSN.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une méthode de comptabilité axée sur les dépenses. L'*État des autorisations* joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la CCSN accordées par le Parlement et celles utilisées par la CCSN, en conformité avec le *Budget principal des dépenses* et le *Budget supplémentaire des dépenses* pour les exercices 2013-2014 et 2014-2015. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées au moyen de lois de crédits, sous forme de limites annuelles, ou au moyen de lois (sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées).

Lorsque le Parlement est dissous dans le but de tenir une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur en conseil, sous certaines conditions, à ordonner par décret l'établissement d'un mandat spécial en vue

d'autoriser le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Ce mandat spécial est considéré comme un crédit inscrit dans l'exercice pour lequel il a été autorisé.

La CCSN applique la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers annuels, qui font partie du processus d'établissement des rapports ministériels sur le rendement. Toutefois, les autorisations de dépenser votées par le Parlement sont comptabilisées en fonction d'une méthode axée sur les dépenses.

1.3 Structure financière de la CCSN

La CCSN possède une structure lui permettant de recourir à divers mécanismes de financement pour réaliser son mandat. Une grande partie du financement de la CCSN provient d'autorisations budgétaires législatives et le reste, d'autorisations budgétaires votées.

Dans le Budget 2013, la CCSN a obtenu l'autorisation législative, en vertu du paragraphe 21(3) de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* (LSRN), de dépenser au cours d'un exercice toutes les recettes qu'elle tire, pendant l'exercice financier en cours ou précédent, de la conduite de ses activités. Les montants perçus des droits réglementaires pour les permis et les demandes de permis sont facturés en conformité avec le *Règlement sur les droits pour le recouvrement des coûts de la Commission canadienne de sûreté nucléaire* (RDRC). Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et opportun qui permet de gérer les changements rapides à la charge de travail associée à la surveillance réglementaire du secteur nucléaire canadien.

En plus de cette autorisation législative, la CCSN tire aussi son financement d'une autorisation budgétaire votée par le Parlement (crédit 1 – Dépenses de programme). Cette autorisation votée fournit des fonds pour les activités exemptes de droits en vertu du RDRC (c.-à-d. hôpitaux et universités), puisque ces entités se consacrent au bien public. De plus, la CCSN ne perçoit pas de droits pour les activités découlant de ses obligations qui ne présentent pas d'avantages directs pour des titulaires de permis identifiables, notamment des activités liées aux obligations internationales du Canada (y compris les activités de non-prolifération), aux responsabilités publiques (comme la gestion des situations d'urgence et les programmes d'information publique) ainsi qu'à la mise à jour de la LSRN et de ses règlements d'application.

Les contributions aux régimes des avantages sociaux des employés relèvent des autorisations budgétaires législatives.

2. Faits saillants des résultats financiers trimestriels et cumulatifs

Cette section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à l'augmentation ou à la diminution nette des autorisations pour l'exercice, ainsi que les dépenses réelles pour le trimestre et le cumul de l'exercice pour la période se terminant le 30 septembre 2014.

2.1 Analyse des autorisations

Comme l'indique le tableau suivant, les autorisations totales disponibles de la CCSN ont diminué de 1,1 million de dollars (à 127,8 millions de dollars), ou 0,8 %, à la fin du deuxième trimestre de 2014-2015, par rapport au même trimestre l'an dernier. Les autorisations n'incluent pas le montant associé au paiement de transition unique de 3,1 millions de dollars versé pour la mise en place du mode de paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada, au premier trimestre de 2014-2015, car la CCSN n'a pas encore reçu les autorisations pour ce montant. Ces coûts font l'objet d'une gestion de trésorerie par la CCSN et sont entièrement remboursables par le Conseil du Trésor, sur demande.

Autorisations <i>(en milliers de dollars)</i>	2014-2015	2013- 2014	Écart
Crédit 1 – Dépenses de programme	38 216	34 977	3 239
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 167	4 358	(191)
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	85 378	89 486	(4 108)
Dépenses budgétaires totales	127 761	128 821	(1 060)

Crédit 1 – Dépenses de programme et contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés (RASE)

Les autorisations totales ont augmenté de 3,0 millions de dollars (à 42,4 millions de dollars), ou 7,7 %. Cette augmentation s'explique principalement par :

- une augmentation de 1,6 million de dollars, en raison de la date d'approbation du report du budget de fonctionnement
- une augmentation de 1,1 million de dollars découlant de l'achèvement du remboursement du prêt au fonds de la réserve de gestion du Secrétariat du

Conseil du Trésor (SCT) pour les améliorations apportées aux installations de l'immeuble Télésat de la CCSN

- une augmentation de 0,9 million de dollars liée à l'initiative horizontale du Guichet unique dans le cadre du *Plan d'action sur la sécurité du périmètre et de la compétitivité économique* (aussi appelé « Plan d'action par-delà la frontière »)
- une diminution de 0,2 million de dollars pour la contribution aux RASE
- une diminution de 0,2 million de dollars pour le transfert à Services partagés Canada (SPC) de l'initiative portant sur les appareils technologiques en milieu de travail
- une diminution de 0,2 million de dollars pour le transfert de fonds au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement concernant une mission d'un employé de la CCSN à l'étranger

Autorisation budgétaire législative – Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

L'autorisation budgétaire législative de la CCSN pour les dépenses, en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN, se fonde sur les prévisions de dépenses annuelles de la CCSN au titre de l'exercice pour des activités assujetties à des droits de recouvrement des coûts. Les autorisations totales ont diminué de 4,1 millions de dollars (à 85,4 millions de dollars), ou 4,6 %, principalement en raison de la baisse des dépenses prévues à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 et à une baisse des projets spéciaux anticipés.

2.2 Analyse des dépenses

État des autorisations (voir l'annexe)

Crédit 1 – Dépenses de programme

Les autorisations utilisées au cours du deuxième trimestre (T2) de 2014-2015 et cumulées pour l'exercice ont diminué de 1,8 million de dollars (à 9,1 millions de dollars), ou 16,5 %, et de 3,4 millions de dollars (à 20,1 millions de dollars), ou 14,7 %, respectivement. Cette diminution s'explique principalement par :

- une diminution des dépenses salariales en raison du paiement de l'accumulation d'un versement unique d'indemnités de départ volontaire au premier et au second trimestres de 2013-2014, et une réduction de 20 équivalents temps plein (ETP) de 2013-14 à 2014-2015 (en raison de la fermeture de la centrale de Gentilly-2)
- une augmentation des paiements de transfert en raison des dates des paiements cumulés pour l'exercice 2014-2015, en comparaison avec la même période en 2013-2014

- une augmentation des autres subventions et paiements, en raison d'un paiement de transition unique versé pour la mise en place du mode de paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada au cours du premier trimestre de 2014-2015

Contribution aux régimes d'avantages sociaux des employés

Les autorisations utilisées au cours du deuxième trimestre de 2014-2015 et cumulées pour l'exercice, correspondant à des versements mensuels du montant établi dans le *Budget principal* des RASE, ont diminué de 0,1 million de dollars (à 1,0 million de dollars) ou 4,4 % et de 0,1 million de dollars (à 2,1 millions de dollars), ou 4,4 %, respectivement, en raison d'une diminution de l'autorisation de dépenser liée au personnel en vertu du crédit 1 – Dépenses de programme dans le *Budget principal* de 2014-2015.

Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la LSRN

Les autorisations utilisées au cours du deuxième trimestre de 2014-2015 et cumulées pour l'exercice ont diminué de 0,3 million de dollars (à 19,5 millions de dollars), ou 1,6 %, et de 1,0 million de dollars (à 37,4 millions de dollars), ou 2,7 %, respectivement. Cette diminution s'explique principalement par une baisse des dépenses salariales découlant de la réduction de 20 ETP, de 2013-2014 à 2014-2015 (attribuable à la fermeture de la centrale de Gentilly-2). Les autorisations utilisées n'incluent pas le montant découlant du paiement de transition unique versé pour la mise en place du mode de paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada, car la totalité du montant se trouve dans le crédit 1 – Dépenses de programme.

Dépenses budgétaires par article courant (avoir l'annexe)

Dépenses prévues

Les dépenses totales prévues pour l'exercice ont diminué de 1,1 million de dollars (à 127,8 millions de dollars), ou 0,8 %, par rapport à l'exercice précédent. Cette diminution des dépenses prévues pour l'exercice s'explique par :

- une diminution de 3,0 millions de dollars en frais de personnel attribuable principalement à une réduction du nombre prévu d'ETP découlant de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2, à une diminution anticipée des dépenses en temps supplémentaire et à des retards dans les activités de dotation prévues
- une diminution de 1,4 million de dollars en frais de transport et de communications, principalement attribuable au fait que les frais de téléphonie sont maintenant payés par Services partagés Canada, et à un ajustement aux prévisions annuelles de 2013-2014

- une augmentation de 0,9 million de dollars pour des services professionnels et spéciaux, en raison d'une utilisation accrue de consultants en information, en télécommunications et en gestion pour les projets de gestion et de technologie de l'information (GI-TI), comme la Modernisation des ordinateurs de bureau et le Système de gestion de l'information des laboratoires (SGIL), ainsi que pour le prêt d'un expert de la CCSN gratuitement à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- une augmentation de 1,1 million de dollars en frais de location, en raison d'augmentations des coûts de locaux
- une augmentation de 1,5 million de dollars en acquisition de matériel et d'outillage, en raison d'une augmentation projetée des projets planifiés de la CCSN
- une diminution de 0,2 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

Dépenses effectuées durant le trimestre

Les dépenses budgétaires réelles totales au cours du deuxième trimestre (T2) ont diminué de 2,2 millions de dollars (à 29,6 millions de dollars), ou 6,8 %. Cette diminution s'explique par :

- une diminution de 3,6 millions de dollars en frais de personnel attribuable :
 - au paiement de 3,4 millions de dollars pour un versement unique d'indemnités de départ volontaire cumulées au T2 de 2013-2014
 - à une diminution nette de 0,2 million de dollars du salaire de base
- une augmentation de 0,4 million de dollars pour des services professionnels et spéciaux, en raison d'une utilisation accrue de consultants en information, en télécommunications et en gestion pour les projets de GI-TI, comme le projet de modernisation des ordinateurs de bureau et le SGIL, ainsi que pour le prêt d'un expert de la CCSN gratuitement à l'AIEA
- une augmentation de 0,6 million de dollars en paiements de transfert, en raison des dates des paiements effectués au T2 de 2014-2015 (par rapport au T2 de 2013-2014)
- une augmentation de 0,2 million de dollars en frais de transport et de communications pour la réinstallation et les voyages à l'étranger, attribuable à une augmentation des obligations internationales
- une augmentation de 0,2 million de dollars en frais de réparation et d'entretien, en raison des dates des paiements des réparations aux immeubles au T2 de 2014-15 (par rapport au T2 de 2013-2014)

Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre

Les dépenses budgétaires réelles cumulées pour l'exercice ont diminué de 4,6 millions de dollars (à 59,6 millions de dollars), ou 7,1 % comparativement à l'exercice précédent. Cette diminution des dépenses prévues pour l'exercice s'explique en grande partie par :

- une diminution de 9,0 millions de dollars en frais de personnel attribuable :
 - au paiement de 8,1 millions de dollars pour un versement unique d'indemnités de départ volontaire cumulées au T2 de 2013-2014
 - à une diminution nette de 0,7 million de dollars du salaire de base
 - à une diminution nette de 0,2 million de dollars dans les autres catégories de salaire
- une augmentation de 0,7 million de dollars pour des services professionnels et spéciaux, en raison d'une utilisation accrue de consultants en information, en télécommunications et en gestion pour les projets de GI-TI, comme le projet de modernisation des ordinateurs de bureau et le SGIL, ainsi que pour le prêt d'un expert de la CCSN gratuitement à l'AIEA
- une augmentation de 0,5 million de dollars en paiements de transfert, en raison des dates des paiements effectués au T1 et au T2 de 2014-2015 (comparativement au T1 et au T2 de 2013-2014)
- une augmentation de 3,1 millions de dollars pour d'autres subventions et paiements, en raison d'un paiement de transition unique versé pour la mise en place du mode de paiement des salaires en arrérages par le gouvernement du Canada au cours
- une augmentation de 0,1 million de dollars dans les autres catégories de dépenses

3. Risques et incertitudes

La plupart des dépenses de la CCSN sont financées par les revenus qu'elle tire des droits qu'elle recouvre auprès de l'industrie. Cette autorisation de dépenser les recettes procure un régime de financement durable et opportun qui permet de gérer l'accroissement de la charge de travail liée à la surveillance réglementaire, mais elle pose néanmoins un risque financier en raison de l'évolution de l'industrie et des économies mondiales.

Au cours de la dernière année, la CCSN a rajusté ses plans afin de répondre adéquatement aux activités réduites du secteur nucléaire. En plus de la fermeture de la centrale de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, située à Bécancour, au Québec (annoncée le 28 décembre 2012) et des retards dans la réalisation de nouveaux projets de mines d'uranium, le gouvernement de l'Ontario a annoncé le 10 octobre 2013 qu'il n'investirait pas, pour l'avenir prévisible, dans de nouveaux réacteurs nucléaires à la centrale de Darlington, propriété d'Ontario Power Generation (OPG). Cette annonce ne pose pas de risque pour le plan financier de l'exercice en cours. Ses répercussions sur les plans futurs

sont actuellement à l'étude dans le cadre de la planification des scénarios organisationnels et d'un exercice de planification stratégique de portée plus générale. Il y a aussi la remise à neuf de la centrale nucléaire de Darlington d'OPG qui fait l'objet d'une contestation judiciaire, mais la CCSN n'est pas un défendeur dans ce dossier.

En plus des éléments susmentionnés, le processus d'autorisation du projet de stockage de déchets radioactifs de faible et de moyenne activité dans des couches géologiques profondes proposé par OPG comporte des éléments d'incertitude. L'autorisation éventuelle du projet dépend de l'évaluation environnementale dirigée par une commission d'examen conjoint et de la décision du ministre de l'Environnement. Cette décision pourrait avoir un effet sur le plan financier pour l'exercice en cours.

4. Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Il n'y a eu aucun changement important en ce qui concerne le fonctionnement, le personnel et les programmes au cours du deuxième trimestre de 2014-2015.

5. Mise en œuvre du *Plan d'action économique 2012 (Budget 2012)*

Cette section présente un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 qui sont mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de réduire les services administratifs.

À la fin de l'exercice 2013-2014, la CCSN a réalisé les économies de 1,3 million de dollars annoncées dans le Budget 2012. Elle a atteint cet objectif grâce à l'application de mesures d'efficacité et à la réduction de programmes qui permettent d'orienter les ressources sur le mandat de base de la CCSN, de réduire ses activités lorsque les besoins diminuent, de transformer le fonctionnement interne de l'organisme de réglementation ainsi que de regrouper et de simplifier ses activités. Avec ces changements, la CCSN contribuera à l'excellence en matière de gestion et à la responsabilisation dans l'ensemble de la fonction publique fédérale.

En 2012-2013, soit la première année de la mise en œuvre de ce plan, la CCSN a réalisé des économies de 0,5 million de dollars. Les mesures proposées ont permis de réaliser des économies de 1,3 million de dollars à la fin de 2013-2014.

Dans le cadre du Budget 2012, la CCSN a aussi profité d'un financement progressif permanent de 7,6 millions de dollars, par l'intermédiaire du crédit 1 – Dépenses de programme, et de l'autorisation législative – Contributions aux régimes d'avantages

sociaux des employés. Le financement progressif permettant de renouveler des fonds prenant fin a permis à la CCSN de couvrir les coûts liés à la délivrance de permis pour l'équipement réglementé et les substances nucléaires dans les établissements d'enseignement, les établissements médicaux et les ministères.

6. Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

Original signé par

Stéphane Cyr
Dirigeant principal des finances

Ottawa, Canada

Date : *November 21, 2014*

Original signé par

Michael Binder
Président

Annexe

État des autorisations (*non vérifié*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Crédit 1 – Dépenses de programme	38 216	9 073	20 084	34 977	10 863	23 532
Autorisations législatives budgétaires						
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 167	1 042	2 083	4 358	1 090	2 179
Dépenses en vertu du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	85 378	19 488	37 389	89 486	19 806	38 418
Autorisations budgétaires totales	127 761	29 603	59 556	128 821	31 759	64 129
Autorisations non budgétaires	-	-	-	-	-	-
Autorisations totales	127 761	29 603	59 556	128 821	31 759	64 129

De l'information supplémentaire est fournie dans le tableau ci-joint.

*N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (*non vérifié*)

<i>(en milliers de dollars)</i>	Exercice 2014-2015			Exercice 2013-2014		
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015*	Dépenses durant le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014*	Dépensées durant le trimestre terminé le 30 septembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses :						
Personnel	88 032	22 319	43 968	90 983	25 912	53 001
Transports et communications	4 972	1 186	2 282	6 344	962	2 007
Information	1 311	285	496	1 181	170	388
Services professionnels et spéciaux	19 619	3 368	5 710	18 678	2 968	5 015
Location	4 928	1 038	2 121	3 823	1 102	2 261
Services de réparation et d'entretien	2 092	326	376	2 050	172	225
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 082	127	218	1 246	165	269
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	4 095	261	417	2 582	203	556
Paiements de transfert	1 613	715	881	1 770	108	356
Autres subventions et paiements	17	(22)	3 087	164	(3)	51
Dépenses budgétaires brutes totales	127 761	29 603	59 556	128 821	31 759	64 129
Dépenses budgétaires nettes totales	127 761	29 603	59 556	128 821	31 759	64 129

* N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.